

Vol. 2, No. 2  
Décembre 2025

ISSN 2960-2858  
P-ISSN 3006-4414

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

**P-ISSN 3006-4414**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

**SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)**



*Périodique : semestriel*

**Vol. 2, No. 2, 2025**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjè Kano

OUATTARA Issouf

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureïma**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

### **ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

### **BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

### **BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **COULIBALY Daouda Pondalla**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DÉDÉ Jean-Charles**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

### **IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

### **KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KONÉ Yacouba**

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

### **KONIN Sévérin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

**PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## **CITATION DES AUTEURS**

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

**DANS LE TEXTE** : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1493, *Chronique de la trahison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

#### **N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

Yacouba KONÉ, Logbou Koussou Marie Flora GOSSAN : <b>Méthodes de consolidation du pouvoir Abbasside sous Al-Mansouër (754-775)</b> .....	14-25
Paule Mafotsing FOKWA : <b>La prise en compte socio-économique de l'aspect genre en matière de financement agricole à l'ouest du Cameroun (1980-2011)</b> .....	26-40
Aboubacar ISSA SEIDI : <b>L'AES et la fin de l'hégémonie occidentale : enjeux et défis sur la sécurité du monde</b> .....	41-56
Alou KOUYATÉ, Lassana NASSOKO : <b>La vie ascendante comme volonté de puissance chez Nietzsche</b> .....	57-71
Dembo YANGA : <b>Ziguinchor, carrefour commercial d'hier à aujourd'hui</b> .....	72-94
Abdoul Razak ABOUBACAR SEYDOU, Hassane HAMADOU, Mouhamadou HALIDOU ZAKARI : <b>Le paysage islamique à Zinder à travers les grands courants doctrinaux et leurs orientations religieuses</b> .....	95-115
Komenan Janvion KOUAKOU : <b>Vengeance and Trauma in Chris Cleave's <i>Incendiary</i></b> .....	116-134
Célestin Désiré NIAMA : <b>La stéréotypie comme construction hégémonique identitaire chez les Vili</b> .....	135-146
Abdou Karim TANDJIGORA, Awa Yombe YADE : <b>Les obstacles administratifs aux ambitions de « développement » des périphéries au sortir de la colonisation : cas de Bakel (années 1960-1970)</b> .....	147-161
Mamadou Woury DIALLO : <b>Intermédiaires et intermédiations à Jérusalem au temps des croisades : analyse de quelques occurrences (1095-1291)</b> .....	162-175
Kouamé Charles Landry KOFFI : <b>Mobilité et exercice du pouvoir royal dans l'Empire songhaï (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)</b> .....	176-193
Hamidou COULIBALY, Hamidou ZABILOU, Adama DIABATE: <b>Impacts des délestages sur la performance organisationnelle : cas de petites et moyennes entreprises de construction métallique du District de Bamako</b> .....	194-203
Hamidou COULIBALY, Hamidou ZABILOU, Adama DIABATE: <b>Le manque de motivation, un handicap pour un personnel soignant performant au travail dans les structures publiques du District de Bamako</b> .....	204-217
Daouda NGOM, Demba GUEYE: <b>De la brutalité langagière dans l'espace médiatico-politique au Sénégal : les enjeux d'une nouvelle tendance communicationnelle</b> .....	218-227
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE: <b>Contribution à l'histoire de l'évangélisation protestante en Gold Coast (1735-1895)</b> .....	228-251
Jean Théophile EKRA, N'Guessan Olivier KONAN, Elisée Stéphane KOUYO : <b>Numérisation de la commercialisation des médicaments traditionnels africains en Côte d'Ivoire : influence et enjeux</b> .....	252-271
Sansan Alphonse NOUFE, Salif YEO : <b>Le cosmopolitisme kantien et l'alliance des États du sahel (AES) à l'ère de l'unité africaine</b> .....	272-286
Daouda DIOP : <b>Ruralité, crise arachidière et stratégies d'adaptation des populations paysannes au Sénégal : (1960-2013)</b> .....	287-297

<b>Sali FADIMATOU : De commerçantes à entrepreneures politiques : Deux stratégies d'accumulation pour les femmes d'affaires du Nord-Cameroun de 1960 à 2020 ....</b>	<b>298-315</b>
<b>Bombo Suzanne ESSAN, Fabrice ALIMAN : Patrimonialisation des croyances liées à l'eau chez les Éhotilé de Côte d'Ivoire .....</b>	<b>316-341</b>
<b>Kouadio Yves Stéphane N'GUESSAN, Dié Octave MANIGA : L'exploitation forestière et la création des scieries industrielles de bois en Côte d'Ivoire de 1893-1980 .....</b>	<b>342-351</b>
<b>Fabrice OULAI : Les obstacles au développement du commerce dans les comédies d'Aristophane Ve-IVe siècles av. J.-C. : causes structurelles et conjoncturelles ...</b>	<b>352-369</b>
<b>Lamine FAYE : Guerre et esclavage dans le <i>bilād al-Sūdān</i> : la légitimation d'un nexus dans les sources portugaises du XV<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>370-383</b>
<b>Roger Sylvain BONKOUNGOU : Les difficultés de gestion des équipements marchands dans la ville de Koudougou (Burkina Faso) .....</b>	<b>384-398</b>
<b>Venance Kouamé GOORÉ : Gouliaga, danse guerrière namanlé en pays yôwlê : sauvegarde d'un patrimoine culturel (XVII<sup>e</sup>–XXI<sup>e</sup> siècle) .....</b>	<b>399-415</b>
<b>Félicité PAHO NYA : La représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales des travailleurs au Cameroun pendant la période postcoloniale (1960 à nos jours) : pérennité du patriarcat ou inertie des femmes ? .....</b>	<b>416-436</b>
<b>Abdou IDRISSE, Alassane HASSIMI : Les dynamiques de l'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires franco- arabe du Niger .....</b>	<b>437-448</b>
<b>Ta Narcisse TRA BI : Les funérailles en pays gouro : tradition ou modernité .....</b>	<b>449-466</b>
<b>Ndiouga BENGA : Maurice Guèye de Rufisque, Sénégal. Le pouvoir d'un maire dans sa ville (1925-1935) .....</b>	<b>467-482</b>
<b>Paul GUEU : <i>DJAMAO-DJAMO</i>, du cri de ralliement d'un groupe d'agriculteurs à Gouékangouiné dans l'ouest ivoirien au mouvement insurrectionnel en 1974. ....</b>	<b>483-499</b>
<b>Aboubakar TANAI : Le commerce caravanier de la cola et la transformation du pays Tem (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) .....</b>	<b>500-513</b>
<b>Nogodji Jean YEO, N'Vassoue Roseline AMANI, Manlé SOUMAHORO, Arsène DJAKO : Impacts socio-économiques de la culture de l'anacarde sur les femmes dans le département de Bouaké (centre-cote d'ivoire) .....</b>	<b>514-525</b>
<b>Akédi Francis DEKA : La Tidjaniyya en Côte d'Ivoire : enjeux internes et diplomatiques d'une confrérie multipolaire .....</b>	<b>526-542</b>
<b>Yao Séverin KRA, Yao Serge YOBOUE: Maladies et soins de santé sur la Côte de l'Or à l'époque de la traite, à l'aune des récits de voyage des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ...</b>	<b>543-557</b>
<b>Jacques Kouassi KOUASSI : Le rôle de l'intersubjectivité poppérienne dans le dynamisme scientifique .....</b>	<b>558-571</b>
<b>Fatoumata BAMBA, Achille César VAH : Islamisation et pratiques culturelles ouest africaines : le poro et le dozoya dans le nord de la Côte d'Ivoire .....</b>	<b>572-584</b>
<b>Liliane OGOWET : Pratique de l'évaluation pédagogique dans les disciplines scientifiques : source des violences scolaires au premier cycle du secondaire .....</b>	<b>585-602</b>

<b>Aboukar ABBA TCHELLOU : Conséquences sociopolitiques et économiques de la colonisation dans la partie ouest du bassin du lac Tchad à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ...</b>	<b>603-617</b>
<b>Mamadou Mariame DIALLO : Le pèlerinage à La Mecque en Sénégambie (XIX<sup>e</sup>-début du XXI<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>618-631</b>
<b>Bienvenue Sopia AMON, Olive-Martial Kokoi ASSEU : Communication numérique et actions de développement dans deux collectivités territoriales ivoiriennes .....</b>	<b>632-654</b>
<b>Kouakou Daniel KOUAME : Die germanische Diplomatie im Dienste der Konfliktlösung: das Beispiel Kaiser Sigismunds während des abendländischen Schismas .....</b>	<b>655-672</b>

# **La représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales des travailleurs au Cameroun pendant la période postcoloniale (1960 à nos jours) : pérennité du patriarcat ou inertie des femmes ?**

**Félicité PAHO NYA**

Ph.D

Université de Yaoundé 1  
FALSH, Département d'Histoire  
[fefezouatom@yahoo.fr](mailto:fefezouatom@yahoo.fr)

---

## **Résumé**

Cette présente contribution étudie l'un des défis majeurs des temps contemporains à savoir la présence des femmes dans les hautes sphères de prise de décisions syndicales au sein des confédérations. L'objectif est de montrer le faible taux de présence des femmes dans les confédérations syndicales camerounaises ; traduisant ainsi le monopole des hommes sur les confédérations syndicales entre de 1960 à nos jours. Il s'agit d'une forme de système patriarcal implémenté depuis la période coloniale et doublée d'une inertie inouïe des femmes.

Pour cette étude, plusieurs sources ont été convoquées. Il s'agit notamment de sources orales, écrites, et iconographiques ainsi que des entretiens semi-directifs. La démarche particulière adoptée est la collecte des données, leur classement ; l'analyse critique suivie de la confrontation des données écrites avec les informations recueillies auprès des personnes ressources. Un complément de matériaux statistiques issu d'entretiens et de conversations, renforce notre corpus central de données. La restitution chronologique et diachronique des faits permet de mettre en exergue, un faible taux de présence de femmes qui traduit leur maintien dans la dépendance au sein des bureaux des confédérations syndicales camerounaises depuis 1960. Cette situation s'explique dans une large mesure par le maintien et l'influence du système patriarcal, doublé de l'inertie des femmes camerounaises.

**Mots clé :** confédération syndicale, femme syndicaliste, représentativité, syndicat, système patriarcal

## **Abstract**

This contribution examines one of the major challenges of contemporary times, namely the integration or presence of women in the high decision-making spheres of trade unionism, such as confederations. The objective is to show how Cameroonian trade union confederations have been monopolized over time and space by men. This article aims to demonstrate that, through the implementation of the patriarchal system since the colonial period, women have not truly occupied strategic positions within trade union confederations. This work, which draws on multifaceted sources oral, written, iconographic, and semi-structured interviews follows a specific approach, namely the scientific method, whose basic principles are: data collection, classification, critical analysis, and the comparison of written data with other information gathered from resource persons. An additional body of statistical material drawn from interviews and conversations reinforces our central data corpus. For a chronological and diachronic restitution of the facts, our analyses have allowed us to make relevant observations: the persistence and influence of the patriarchal system, coupled to the lack of women's willingness has kept women in a position of dependence or subordination within Cameroonian trade union confederations.

**Keywords:** patriarchal system, representativeness, trade union, trade union confederation, woman trade unionist

## Introduction

Les syndicats représentent les travailleurs et négocient des accords en leur faveur. Ils exercent leur rôle et s'organisent à différents niveaux, Au sein des entreprises l'on retrouve les sections syndicales. Les fédérations syndicales se rencontrent par ailleurs dans les secteurs d'activités. Les unions départementales, régionales et locales exercent leur influence au plan territorial et les confédérations syndicales se retrouvent au plan national (CFTC, 2019 : 25).

Ces confédérations syndicales sont des organisations qui représentent l'ensemble des salariés. Le bureau confédéral est donc l'organe exécutif qui assure l'administration permanente et générale de la confédération sous le contrôle du conseil confédéral. Il est chargé de l'application des statuts et règlement intérieur, de l'exécution des décisions du congrès confédéral et du conseil confédéral, du renouvellement des bureaux des unions départementales des syndicats, de la supervision des opérations de renouvellement des bureaux des fédérations et des syndicats nationaux, pour la bonne marche de la confédération. Il prend à cet effet toutes les mesures utiles conformément aux textes en vigueur et rend compte au conseil confédéral<sup>1</sup>. Ce bureau confédéral est constitué des membres élus. De la période coloniale jusqu'en 2010, aucune femme n'était présidente dans aucune confédération. De l'USCC (Union des Syndicats Confédérés du Cameroun) créée en 1944 jusqu'à la création de la CSTC en 1992 (Confédération des Syndicats des Travailleurs du Cameroun) en passant par l'UNTC (Union Nationale des Travailleurs du Cameroun) créée en 1972, les femmes ont été absentes du champ de décision syndicale. C'est ainsi que les confédérations syndicales camerounaises sont devenues ce que Rachel Claire Okani appelle « domaine d'exclusion ou encore « l'exclusion absolue » (R. C. Okani, 2003 : 278).

Cet aspect est analysé par les culturalistes appelés de nos jours constructivistes aux USA, ils pensent que la masculinité serait une construction idéologique que biologique (E. Badinter, 1992 : 56). Mais, tout porte à croire que le paradigme du patriarcat qui maintient la femme camerounaise dans un état de dépendance à l'égard des hommes en société, s'est mué en dépendance au sein des confédérations et notamment leurs bureaux. On observe que la subordination de la femme est atemporelle et fondée selon les féministes radicaux sur le réductionnisme biologique<sup>2</sup> qui pense

---

<sup>1</sup> Article 36 du statut de la CSTC.

<sup>2</sup> Pour les adeptes du biologisme, toutes les sociétés établissent une distinction entre les tâches habituellement attribuées aux hommes et celles dévolues aux femmes. La division sexuée du travail est universelle : certains pouvoirs spécifiques sont attribués aux hommes et d'autres aux femmes. Seuls les hommes prennent part aux guerres chargés de protéger

que la femme est exclue du pouvoir public social (A. A. Mazrui, 1977 : 69-81 ; E. Friedl, 1978: 24-25 ; Randall, 1982: 12-16 ; P. Bourdieu, 1998:22-23). Ainsi, Une littérature abondante a été faite sur les femmes au Cameroun, cette littérature a surtout pris en compte le développement économique, politique et surtout culturel (P. Nyeck, 1987 : 17 ; M. Wanga, 1988 : 10 ; I. Mouiche, 2008 : 9). Très peu ont parlé de la femme dans les instances syndicales. Si pendant la période coloniale nous avons des travaux sur l'UDEFEFEC tels ceux de M. Tarreta (2013 : 45.) et de L. Sah (2008 : 95), la période postcoloniale quant à elle n'a aucune littérature sur la présence des femmes dans les syndicats et surtout les instances décisionnelles comme les bureaux des confédérations.

La quasi -inexistence de la gente féminine dans les bureaux des confédérations syndicales au Cameroun nous interroge sur cette exclusion. Quelle est la représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales au Cameroun pendant la période postcoloniale (I) ? Quels sont les facteurs qui concourent à l'absence ou rejet absolu des femmes dans ces instances de décisions syndicales (II) ? Peut-on parler d'une continuité du système patriarcal entretenu depuis les périodes antérieures ou d'un manque de volonté de leur part pour leur propre ascension dans ces instances de décisions syndicales au Cameroun ? Dès lors, notre étude est conçue à partir d'une hypothèse principale et de deux hypothèses secondaires. Ce faisant, l'hypothèse centrale repose sur l'impact négatif du patriarcat et, le manque de volonté des femmes qui ont inhibé toute possibilité de forte représentativité féminine dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises. Malgré l'existence des textes juridiques sur le plan national et international exigeant l'équité, la pérennité du patriarcat, observée après l'indépendance n'était pas de nature à favoriser une forte présence des femmes dans les bureaux des confédérations camerounaises. De même, le manque de confiance en soi, observé chez les femmes a fragilisé toute possibilité d'ascension des femmes dans les bureaux des confédérations camerounaises.

Ainsi, différentes sources orales, écrites, iconographiques, numériques nous ont permis de mettre sur pied ce travail, c'est ainsi que les méthodes d'analyse du contenu et de la recherche-action, basées sur une posture épistémologique interprétativiste, constructiviste et chronologique

---

leur groupe ou société, ils sont les seuls détenteurs ou propriétaires des ressources, la femme faisant partie intégrante de ce patrimoine. Ils exercent les activités les plus valorisées et les mieux rétribuées, contrairement aux femmes dont les tâches sont moins diversifiées et sont les mêmes dans le monde. Elles sont souvent limitées aux tâches domestiques, à l'élevage et l'éducation des enfants et sont exclues de certaines activités. La conclusion est claire, les femmes sont automatiquement et nécessairement exclues du pouvoir social public comme le pouvoir syndical.

nous ont permis de faire une restitution chronologique et diachronique des faits. Les résultats auxquels nous sommes parvenus montrent que les femmes sont très peu représentées dans les bureaux des confédérations camerounaises, cette faible proportion des femmes est dû à la pérennité du patriarcat et l'inertie des femmes.

Ainsi, compte tenu de l'évolution historique des syndicats camerounais dont la période postcoloniale est constituée de deux séquences chronologiques importantes à savoir la période monosyndicale (1960-1990) et une deuxième période du pluralisme syndicale (1990 à nos jours), nous présenterons dans un premier temps, le faible pourcentage des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises pendant la période du syndicalisme unique et du retour au pluralisme syndical (I) et dans un second, la continuité du système patriarcat et l'inertie des femmes comme obstacles majeurs de cette sous représentativité des femmes dans ces bureaux des confédérations (II).

### **1. Le faible pourcentage des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises pendant la période postcoloniale (1960 à nos jours).**

La période postcoloniale est marquée par l'accession à l'indépendance du Cameroun français le 1<sup>er</sup> Janvier 1960, et, la réunification des deux Cameroun le 1<sup>er</sup> Octobre 1961. Sur le plan syndical, on passe d'un syndicalisme engagé constaté pendant la période coloniale (1944-1960) à l'unification des forces syndicales pour le souci de la réalisation de l'unité nationale (1960-1990) (J. B. Alima, 1977 : 35). Cette unification des forces vives sur le plan syndical donne naissance en 1972 à une seule centrale syndicale à savoir l'Union Nationale des Travailleurs Camerounais (UNTC) qui devient l'Organisation Syndicale des Travailleurs du Cameroun (OSTC) de 1985 à 1990 pendant la deuxième république camerounaise<sup>3</sup>. Cependant, à partir de 1990, l'ouverture démocratique imposée par des pressions internationales et nationales permet la mise sur pied d'un pluralisme syndical qui va marquer la scène syndicale camerounaise jusqu'à nos jours. Quel est donc le pourcentage des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales pendant la période monosyndicale et pendant le retour au pluralisme syndical ?

---

<sup>3</sup> Cette deuxième République commence avec la venue de son excellence Paul Biya au pouvoir en 1982.

### **1.1. La faible représentativité des femmes pendant la période monosyndicale (1960-1990).**

La période allant de 1960 à 1990 représente la deuxième phase de l'évolution du syndicalisme camerounais. Cependant, de 1960 à 1972, le président de la première République du Cameroun, son excellence Amadou Ahidjo met sur pieds des politiques visant à fusionner toutes les forces vives de la nation camerounaise, afin de répondre aux défis de l'unité nationale et du développement économique du jeune État indépendant, il déclare :

La construction nationale, qui est notre mission suprême, ne peut être heureusement assurée dans la conjoncture actuelle... En effet, la réalisation de l'objectif de croissance forte et équilibrée que cherche à atteindre le Cameroun exige la mobilisation de toutes les forces vives de la nation et doit permettre à chacun de se placer dans les conditions optimales permettant la maîtrise effective des principaux instruments du développement et une recherche constante de l'intégration économique (J. B. Alima, 1977 : 139).

Ainsi, à travers des appels tels ceux d'Ebolowa<sup>4</sup> et de Garoua<sup>5</sup> et des lois d'encadrement de l'unicité telles la loi du 12 Juillet 1967 et celle de 1969 (F. Paho, 2020 :252), il parvient à fusionner tous les syndicats existants pour créer l'UNTC le 10 Février 1972 qui devint OSTC à partir de 1985. Donc c'est de 1972 à 1990 qu'on note véritablement le règne du syndicat unique encadré par cette UNTC (1972-1985) et, par la suite par l'OSTC (1985 à 1990). Le fait marquant de cette période est le mariage entre parti politique et syndicat, ainsi, que ce soit l'U.N.T.C. ou l'OSTC elles furent liées successivement à l'Union Nationale Camerounaise, parti politique unifié depuis 1966, et, au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) parti qui succéda à l'UNC. Leurs missions furent axées à la fois sur le développement professionnel et le bien-être social des membres (C. Tribune, 1971 : 18). Elles devaient alors activement contribuer à la formation professionnelle et à l'éducation générale de leurs adhérents. La mission fondamentale était de défendre les intérêts matériels et professionnels des travailleurs en s'inscrivant dans le cadre

---

<sup>4</sup> Ce premier appel se fait à Ebolowa en 1961, le premier président de la République du Cameroun au congrès de son parti dans cette ville lance un vibrant appel aux syndicalistes, il appelle les syndicalistes à l'unité pour mieux asseoir le développement économique du Cameroun où les syndicalistes auront une nouvelle fonction à savoir celle du rassemblement, de suivi du politique. Cependant ce premier appel n'avait pas eu un écho favorable, car malgré de multiples fusions, on avait encore l'existence de plusieurs syndicats tels : la West Cameroon Trade Union Congress (WCTUC) ; la Fédération des Syndicats du Cameroun(FSC), l'Union Camerounaise des Syndicats Chrétiens(UCSC).

<sup>5</sup> L'appel de Garoua s'effectue le 13 Mars 1969 au congrès du parti unique l'Union Nationale Camerounaise (UNC). A partir de 1971, les congrès de dissolution se tiennent à la suite desquels naît l'UNTC.

de la politique globale définie par le parti politique. Dès lors, quel est le pourcentage des femmes dans les bureaux de l'UNTC et de l'OSTC pendant cette période du monosyndicalisme ?

Pour évaluer la présence des femmes dans ces deux confédérations qui ont successivement meublé la période du syndicalisme unique, il va falloir présenter d'une manière succincte les membres des différents bureaux qui se sont créés au fil du temps. Ainsi, le premier bureau confédéral de l'UNTC fut constitué des membres suivants :

M. Satougle Defith Moïse à la présidence confédérale, M. J.N. Agbor comme premier vice-président ; M. Amouhou Joseph-René deuxième vice-président, M. Din Samé Richard troisième vice-président, M. J.N.Tamen quatrième vice-président et enfin M.Fosso Luc Mazarin cinquième vice-président. Aucune femme n'était vice-présidente, dans ce premier bureau confédéral, on avait juste trois femmes qui occupaient des postes subalternes dont Mademoiselle Ndando Ruth, secrétaire adjointe des affaires sociales, le secrétaire principal était un homme du nom de M. Moudourou Samuel. De même, Mme Bessomo Rosalie était la deuxième secrétaire adjointe à l'éducation ouvrière, le secrétariat principal était assuré par M. G.B. Fogan et le vice-secrétariat n° 1 par M. Mathurin Evina Enam. La troisième femme présente dans ce bureau confédéral était Mlle Sita Bella première secrétaire adjointe à la presse.

Après ce premier bureau confédéral dirigé par M. Moïse Satougle Defith, on a un second bureau issu du 1<sup>er</sup> conseil national de l'UNTC tenu du 1<sup>er</sup> au 2 août 1975 à Yaoundé. Ce second bureau fut présidé par M. Jérôme-Emilien Abondo qui arrive avec une équipe importante. Néanmoins, on a seulement deux femmes dans ce bureau confédéral. Les deux faisaient partie du premier bureau confédéral, mais dans ce deuxième bureau, elles vont exercer des fonctions plus ou moins différentes. Par exemple, Miss Ruth Ndando devint trésorière confédérale alors qu'elle était secrétaire adjoint aux affaires sociales dans le premier bureau confédéral, Mlle Thérèse Sita Bella est dorénavant secrétaire à la presse et à l'information. Cependant, deux femmes sur 15 hommes est vraiment insignifiant dans un bureau confédéral surtout quand on promeut l'équité. En mars 1979 se tient le 1<sup>er</sup> congrès de l'UNTC, par ailleurs des modifications interviennent dans le bureau, qui, depuis cette date compte 31 membres dont 3 femmes à savoir : Miss Ruth Ndando trésorière confédérale, Mlle Thérèse Sita Bella secrétaire à la presse et Mme Marie Mkama, 2<sup>e</sup> commissaire

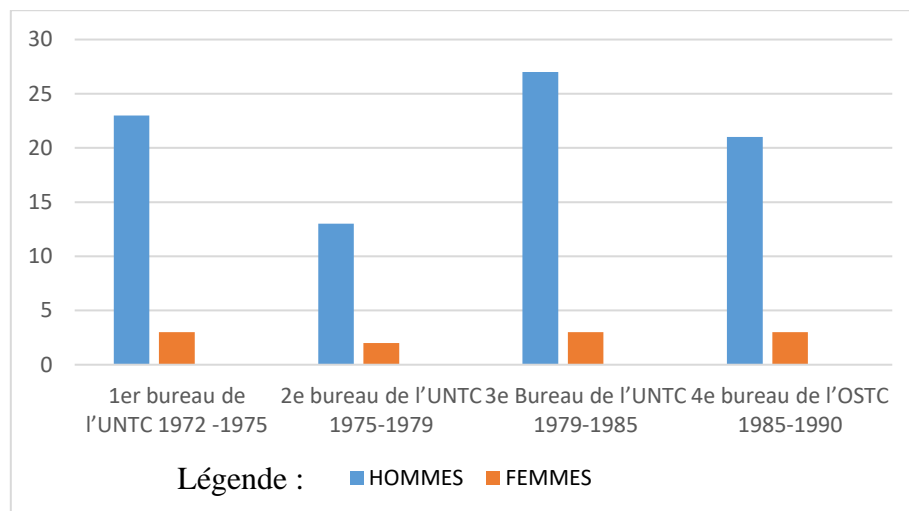
au compte. De même, la constitution du bureau confédérale de l'OSTC<sup>6</sup> présidé par Dominique Fouda Sima ne fut pas différente des autres en ce qui concerne la représentativité des femmes. Le tableau ci- après présente un résumé de cette représentativité pendant cette période monosyndicale.

**Tableau 1** : Effectif hommes et femmes dans les bureaux confédéraux de l'UNTC et de l'OSTC de 1972-1990.

BUREAUX CONFÉDÉRAUX DE L'UNTC ET DE L'OSTC	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1 <sup>er</sup> bureau de l'UNTC 1972 -1975	23	03	26
2 <sup>e</sup> bureau de l'UNTC 1975-1979	13	02	15
3 <sup>e</sup> Bureau de l'UNTC 1979-1985	28	03	30
4 <sup>e</sup> bureau de l'OSTC 1985-1990	21	03	24

Sources : Tableau réalisé par Félicité Paho Nya à partir des données du journal « le travailleur », organe d'expression de l'UNTC, n° 22/27 de Février 1982, p. 9-11 ; et, n° 002 de Septembre 1985.

**Graphique 1** : Effectif hommes et femme dans les bureaux confédéraux de l'UNTC et l'OSTC de 1972-1990.



Source : Histogramme réalisé par Félicité Paho Nya sur la base des données du tableau n° 1.

Nous constatons à travers les données du tableau n° 1 et du graphique n°1, que la représentativité des femmes au sein des différents bureaux qui se sont succédés à la tête de l'UNTC

<sup>6</sup> Organisation Syndicale des Travailleurs du Cameroun créée en 1985, elle remplace l'Union des Travailleurs du Cameroun (UNTC) à partir de 1985.

et après de l'OSTC, varie entre deux à trois femmes, soit un pourcentage de 09 à 10%. Comme le dit si bien Cécile Guillaume et Sophie Pochic (2011 : 610), malgré le discours égalitariste, les syndicats restent réticents à s'ouvrir aux femmes, oscillant entre proclamation du droit au travail et le renvoie de la femme au foyer. Que ce soit au sein de l'UNTC ou de l'OSTC, la présence des femmes est nulle par rapport à celle des hommes. On peut affirmer sans le moindre détour, que le domaine syndical reste un milieu exclusivement masculin. Cependant, quelle est la configuration de la présence féminine dans les bureaux des confédérations syndicales à partir de 1990 ?

## **1.2. Le faible taux de représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations de 1990 à nos jours.**

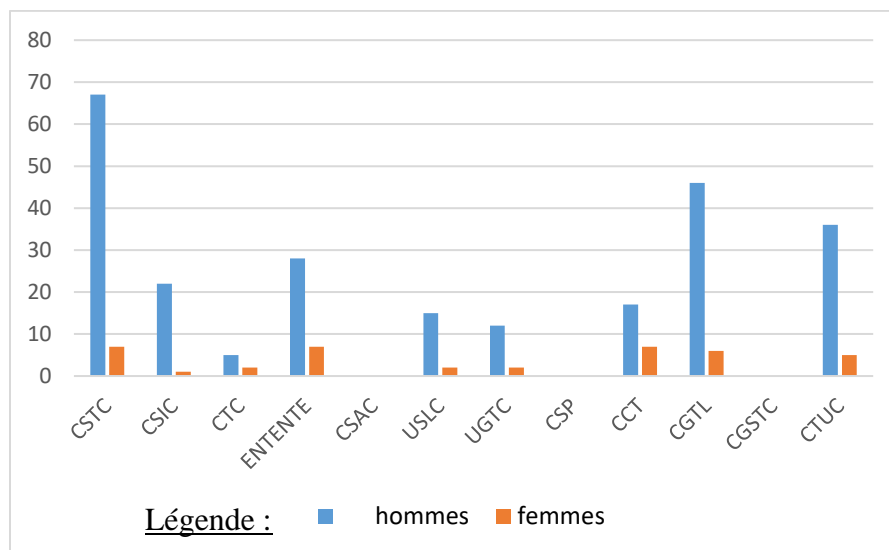
L'année 1990 est importante dans l'histoire du syndicalisme camerounais car, c'est une année d'ouverture où les pressions internationales et nationales vont mettre fin à l'unicité syndicale. Cette année est sur le plan juridique une ouverture au pluralisme syndical, avec l'adoption de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990. Cette loi établit la liberté d'association au Cameroun permettant ainsi de créer des associations à but non lucratif. Toutefois, cette initiative, doublée de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale, ratifiée par le Cameroun depuis 1960, augure l'effervescence des syndicats et par conséquent des confédérations syndicales au Cameroun. Cette période du pluralisme syndical qui débute en 1990 est une période charnière sur le plan syndical, elle est caractérisée par un divorce entre le parti politique et le syndicat. On note alors une « démocratisation politique » (L. Bjorn Beckman et Als, 2001 :1) allant dans le sens de la libération bref de l'ouverture. Ce processus de libéralisation et de démocratisation prend effectivement corps dans le milieu syndical, avec le foisonnement des syndicats de base et des confédérations. La toute première confédération qui inaugure cette période du pluralisme syndical est la Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun (CSTC) créée en 1992. Elle fut depuis lors, la confédération syndicale la plus représentative et, à partir d'elle furent créées 10 confédérations du secteur privé. Cependant, notons tout de même que dans le secteur public on a une centrale syndicale ou confédération à savoir la Centrale Syndicale du secteur Public. Comment pouvons-nous évaluer la représentativité des femmes dans les bureaux de ces différentes confédérations syndicales camerounaises ?

**Tableau II : Répartition des hommes et des femmes au sein des bureaux des confédérations syndicales camerounaises à partir de 1992**

Bureaux des Confédérations syndicales	Hommes	Femmes	Total
CSTC	67	7	74
CSIC	22	1	23
CTC	5	2	7
ENTENTE	28	7	35
CSAC			
USLC	15	2	17
UGTC	12	2	14
CSP			
CCT	17	7	24
CGTL	46	6	52
CGSTC			
CTUC	36	5	41
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>39</b>	<b>287</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>87,411 %</b>	<b>13,588 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Yaoundé, Archive du ministère du travail et des confédérations syndicales.

**Graphique 2 : Répartition des hommes et des femmes au sein des bureaux des confédérations syndicales camerounaises.**



Source : Histogramme réalisé par Félicité Paho Nya sur la base des données du tableau n° 1.

On constate à travers tableau 2 et le graphique 2 que les bureaux des différentes confédérations syndicales créées après l'ouverture démocratique n'ont pas de « fibre féministe » (M. Bulard, 2000 : 19).

Cette représentativité des femmes passe de 9% pendant la période monosyndicale à 13,58 % pendant le retour au pluralisme syndical qui commence en 1990. Dès lors, on note une légère amélioration de cette représentativité due aux différentes réformes sur le plan national et international. On a par exemple, le contexte législatif camerounais qui porte depuis des années 2000 une exigence d'inclusion des femmes dans les activités de représentation. Et même, la constitution camerounaise de 1996 favorise l'égal accès des hommes et femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (B. Ada Djabou et als, 2024 :26). Aussi, la loi sur la parité en politique a légitimé l'usage des quotas de sexe. Ces instruments sont considérés comme des leviers pour favoriser l'accès des femmes aux différentes structures politico-sociales. De même, la loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi de 2015, étend aussi cette logique de « représentation équilibrée » aux élections professionnelles en imposant une obligation de « mixité proportionnelle » dans la composition des listes des élections des délégués du personnel et d'autres instances de prise de décision comme les confédérations.

Cependant, malgré cette légère augmentation, la recrudescence des hommes qui s'élève à près de 87, 41% montre que le milieu syndical reste toujours marqué par une culture « masculine préjudiciable à la prise de responsabilités des femmes » les écrits de Cécile Guillaume et Sophie Pochic (2011 : 610) partent dans ce sens. Suivant la même logique, François Chaignaud (2009 : 56) pense que le syndicalisme est un métier masculin, et sur ce, les femmes sont toujours sous-représentées au sein des institutions syndicales en l'occurrence les postes exécutifs, bien qu'elles aient investi massivement le marché du travail salarié. Ces confédérations syndicales ont longtemps été réticentes à s'ouvrir aux femmes, oscillant entre proclamation de leur droit au travail et renvoi des intéressées au foyer.

Cependant, en quoi la pérennité du patriarcat et l'inertie des femmes constituent elles des freins à une représentativité effective des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises ? Ces deux éléments sont-ils responsables de cette sous-représentativité des femmes observée dans ces bureaux des confédérations ?

## **2. La pérennité du système patriarcal et l'inertie des femmes : deux freins majeurs à la représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises.**

Le faible taux de représentativité des femmes observé pendant la période monosyndicale et le retour au pluralisme syndical s'explique par deux phénomènes importants à savoir le système patriarcal et l'inertie de ces femmes.

### **2.1. Le système patriarcal et son impact sur les femmes dans le monde syndical.**

Le système patriarcal explique en partie le faible taux de représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises observé dans les tableaux et graphiques ci-dessus. Car, cette société camerounaise est régie par le patriarcat qui a toujours maintenu prioritairement et exclusivement la femme dans les travaux domestiques<sup>7</sup> (B. Ada Djabou et als., 2024 :26). Les discours égalitaristes tenus par les structures internationales comme l'ONU et celles nationales ne freinent en rien l'avancée du patriarcat. Ce système qui correspond alors à une structure de production domestique, dans lequel les femmes sont exploitées, et, sont économiquement dépendantes de leurs conjoints. Le milieu syndical étant considéré comme un milieu pour homme, seuls les hommes peuvent y adhérer<sup>8</sup>. Et, leur comportement vis-à-vis des femmes qui sont dans ces syndicats, frise une considération de « femme comme un être inférieur ». Nous pouvons parolier la syndicaliste Ruth Ekout lorsqu'elle déclare : « l'homme est le chef incontesté, et, sa femme et ses enfants n'ont peu ou rien à dire de ce qui les concernent »<sup>9</sup>. Les propos de la femme syndicaliste Ruth Ekout nous renvoie dans les instances de célébration des mariages au Cameroun, où le maire rappelle et insiste que le mari est et demeure le chef de la famille<sup>10</sup>, c'est lui qui prend toutes les décisions urgentes en ce qui concerne la famille<sup>11</sup>. Et, Paola Tabet (1998 : 105) d'ajouter : « outre leur force de travail, le corps même des femmes est la propriété des hommes dans la sexualité et la procréation ».

---

<sup>7</sup> R. Ekout, 70 ans, ex- délégué du personnel de la CSTC, première femme camerounaise présidente d'une centrale syndicale : la CCT créée en 2010, Yaoundé, le 15 Mai 2023.

<sup>8</sup> R. Ekout, 70 ans, ex- délégué du personnel de la CSTC, première femme camerounaise présidente d'une centrale syndicale : la CCT créée en 2010, Yaoundé, le 15 Septembre 2025.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> R. Effila, 70 ans, maire de la commune de Yaoundé IV, Yaoundé le 28 Septembre 2025 à 10h thème aborder la place de la femme dans le ménage au Cameroun.

<sup>11</sup> Ibid.

On comprend d'avantage cette position des femmes syndicalistes dans les bureaux des confédérations syndicales existantes au Cameroun depuis 1992 et bien avant cette date. Ainsi, ancré dans les cultures traditionnelles, la fille dès le bas âge est appelée à respecter et à perpétuer les valeurs traditionnelles en sacrifiant parfois la voix de l'école<sup>12</sup>. Même dans le monde du travail, elle est considérée comme une personne inférieure. Cet aspect renvoie à l'identité sexuée<sup>13</sup> ou sexuelle<sup>14</sup> débattue par certains écrivains comme C. Marro (1998 :76). Cette division sexuée a aussi un impact dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle (F. Vouillot, 1999 :34), et, par ricochet sur l'emploi des femmes qui ont un rôle important à jouer dans le domaine syndical. De ce fait, au niveau du marché du travail, persiste cette division sexuée qui s'observe horizontalement et verticalement. Elle est perçue horizontalement dans la mesure où plus de 60% des emplois occupés par les femmes camerounaises sont concentrées dans six catégories socioprofessionnelles, l'aspect vertical est réellement ce qui est perceptible dans les confédérations syndicales camerounaises. La division sexuée verticale observée est donc ce manque ou l'insuffisance des femmes dans les grandes instances de prise de décisions telle que constatée dans les tableaux et graphiques ci-dessus. Les femmes camerounaises sont très minoritaires dans les fonctions d'encadrement et de pouvoir.

Toutefois, les difficultés à produire l'égalité dans le domaine syndical prennent leur source dans les représentations sociales et individuelles que l'on a des hommes et des femmes, des rôles de sexe (F. Vouillot, 1999 : 25). Cette situation des femmes sur le marché du travail s'explique par la dévolution aux femmes de la plus grosse des tâches domestiques et, inversement. Elle continue à maintenir l'intérêt matériel de la mise en couple, donc, la poursuite de leur exploitation domestique est incessante et pérennisée. Tout se passe comme si la femme était dans un cercle vicieux. (A. Clerval ; C. Delphy, 2015 :220). Les féministes matérialistes remettent d'ailleurs en

---

<sup>12</sup> D'après le rapport du Bureau central des recensements et des études de population (BUCREP) de 2022 au Cameroun, on a un taux de 42,45% de filles scolarisées au secondaire.

<sup>13</sup> Cette notion se définit par l'orientation de genre c'est-à-dire le degré d'adhésion que les individus manifestent à l'égard des différentes catégories de rôles de sexes prescrits à leurs sexes biologiques. Ces rôles de sexes définissent alors les modèles de la féminité et de la masculinité dans une culture donnée et sont relatifs aux traits psychologiques et comportements par exemple ce que doit être un garçon ou une fille, un homme ou une femme. Les rôles sociaux sont aussi bien définis par rapport à cette identité sexuée, ainsi, on a des activités réservées à la femme et à l'homme. Lire aussi C. Marro (1998), *La tolérance à la transgression des rôles de sexe chez l'adolescent (e) pratiques psychologiques*, 3, p.39-50.

<sup>14</sup> L'identité sexuelle renvoie plus particulièrement au sentiment d'appartenance au sexe biologique assigné à la naissance et à la psycho sexualité.

cause l'hégémonie de la plus-value qui pense que l'exploitation est limitée à l'extorsion de la plus-value qui a l'avantage d'être mesurée économiquement (C. Delphy, 2003 : 67).

Ainsi, l'analyse du patriarcat comme système de domination est considérée par Christine Delphy (1999 :100) comme « l'ennemi principal » de la femme, puisqu'il lui donne une place secondaire dans la société, la première place reste et demeure pour l'homme. Ainsi, exploitée au sein du foyer conjugal et au sein de la société, la femme reste une personne exploitée qui dépend juridiquement de l'exploiteur (C. Guillaumin, 1992 :105). Selon Aminatou H Diallo (2025 : 18) faire le choix de militer pour les droits des femmes, c'est une volonté profonde, une ambition exigeante, c'est un engagement de dénonciation des mœurs dans un monde embrigadé dans le silence, le rejet et la faiblesse face aux rapports de domination<sup>15</sup>.

Néanmoins, le système patriarcal n'est pas le seul élément qui explique ce faible taux de représentativité observé dans les tableaux 1 et 2 et sur les graphiques 1 et 2 ci-dessus. De même, le manque de volonté des femmes est aussi un élément fondamental qui permet de comprendre ce taux moins élevé des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaise.

## **2.2. L'inertie des femmes : un frein considérable à une forte représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales au Cameroun**

Dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises, On ne trouve que peu de femmes à des postes décisionnels, comme le montre les tableaux et les graphiques. Elles sont souvent en bas de la hiérarchie ou exercent alors des fonctions subalternes. Jusqu'à présent on note une seule femme présidente d'une confédération syndicale au Cameroun<sup>16</sup> à savoir la Confédération Camerounaise du Travail (CCT). Et pourtant les « les syndicats ont besoin des femmes et les femmes ont besoin des syndicats »<sup>17</sup>, elles sont passives, résignées ou manquent de motivation pour s'engager dans des actions visant à contester leur situation ou à défendre leurs droits. Leur désintéressement rend leur carrière syndicale impossible. Cette carrière est rejetée souvent par principe et réalisme, puisque la plupart des militantes syndicales évoquent leur activité

---

<sup>15</sup> <https://ofemmegazine.com>, consulté le 07 septembre 2025 de 16h-17h.

<sup>16</sup> Il s'agit ici de madame Antoinette Ekoan, présidente de la Confédération Camerounaise des Travailleurs (CCT) créée en 2010.

<sup>17</sup> A. Ekoan, 70 ans, première femme camerounaise présidente d'une centrale syndicale : la CCT créée en 2010, Yaoundé, le 7 septembre 2025.

syndicale comme un passage et ne se projettent pas dans un parcours syndical durable (C. Guillaume, 2007 :16).

Elles adoptent elles-mêmes des conduites d'effacement et d'auto-exclusion, pour beaucoup, il s'agit d'une expérience ponctuelle, circonstancielle, il s'avère donc difficile d'alimenter un vivier de futures responsables syndicaux constitué de femmes, on peut faire nôtre les propos de cette syndiquée qui déclare :

Le militantisme syndical est source de stress car, avoir du temps disponible est l'une des principales qualités nécessaires pour l'exercice des responsabilités. On serait frustrée face à des tâches inachevées ou délaissées ; d'une manière générale la femme se sent exposée à la pression des autres militants et des employeurs raison pour laquelle briguer des postes décisionnels nous paraît psychologiquement difficile, c'est d'une manière ou d'une autre embrasser les ennuis<sup>18</sup>.

Elle ajoute plus loin : « je ne vise pas une carrière au SYNES ... les enjeux du pouvoir c'est le jeu, mais pour moi ce n'est pas vital professionnellement et familialement ... »<sup>19</sup> .

Certaines, pour marquer leur désintéressement, disent que l'activité syndicale est perçue comme une révolte, alors elles craignent des conflits qui pourront causer par la suite des sanctions de la part des employeurs. Ces sanctions peuvent être des mutations, des blocages de carrière, voire des licenciements. Cette peur est encore plus forte pour celles qui occupent des emplois précaires<sup>20</sup>. Du fait que le militantisme implique souvent débats, négociations musclées ou confrontations avec l'autorité, elles ne sont pas prêtes à se faire considérer comme « des femmes au masculin »<sup>21</sup> sortant du cadre « de bonne mère , bonne épouse », puisque la socialisation des femmes au Cameroun les a longtemps préparées à la docilité et à l'évitement du conflit. Une pléthore de femmes doute même de leur compétence syndicale, Elles hésitent à prendre la parole, à occuper des postes de responsabilité ou à se confronter à des collègues masculins. Plus souvent, elles sont nourries par un sentiment de culpabilité vis-à-vis de leur famille.

Il est vrai que cette inertie des femmes trouve aussi ses origines dans le système patriarcal, mais, des éléments fondamentaux tels que des lois et textes exigeant la mixité et adoptés sur le plan

---

<sup>18</sup> S. Wassea, 47 ans, inspecteur pédagogique membre du SYNES, 15 Septembre 2025 à Yaoundé.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> C. Amana 54 ans -2022 : Secrétaire Générale du RESYPLEF (Réseau Syndical de Promotion du Leadership Féminin 12 février 2025 à Yaoundé

<sup>21</sup> Ibid.

national et international pouvaient être exploités à des fins utiles par ces femmes. Cette inertie des femmes nous amène à la conclusion suivante : « Dans le champ syndical, la féminité n'est pas une ressource, contrairement au champ politique où le genre peut éventuellement être converti en ressource politique, dans la construction d'une identité stratégique » (C. Guillaume, 2007 :18). Il est donc difficile de lutter pour les femmes et avec elles.

Dans les bureaux des douze confédérations syndicales camerounaises dont 11 sont enregistrées au greffe des syndicats et une<sup>22</sup> agréer par le ministère de l'administration territorial , on trouve à peine deux femmes présidentes des confédérations<sup>23</sup>. Cette constante sous-représentativité des femmes est criarde, on a seulement quelques femmes qui occupent des postes décisionnels dans les bureaux des confédérations, d'autres occupent des postes secondaires. De nos jours, on a une femme présidente d'une confédération à savoir la CCT(Confédération Camerounaise du Travail), dans les bureaux des confédérations comme l'Union des Syndicats Libres du Cameroun (USLC), une femme est vice-présidente<sup>24</sup>, de même pour la Confédération Générale des Travailleurs –Liberté(CGT-Liberté), on a toujours une femme qui est quatrième vice-présidente, la Confédération des Syndicats Indépendants du Cameroun (CSIC) a une femme<sup>25</sup> secrétaire confédérale chargée de la promotion des femmes travailleuses et de l'égalité de genre. Ce constat nous permet de dire qu'on observe une phallocratie qui a pour corollaire l'exclusion des femmes des cercles réels de décisions que sont les confédérations. On a souvent considéré que cette sous-représentativité numérique des femmes dans les effectifs syndiqués s'inscrivait dans le prolongement d'une attitude de retrait au plan professionnel (M. Crozier, 1965 :100) on comprend aussi que cette sous représentativité des femmes découle d'un désintérêt vis-à-vis du syndicalisme (M. Legendre, 1987 : 62). Le manque de confiance des femmes en leurs propres compétences<sup>26</sup> et la peur des représailles constituent des éléments fondamentaux qui expliquent cette inertie des femmes et par ricochet cette sous- représentativité observée dans les bureaux des confédérations

---

<sup>22</sup> Il s'agit de la Centrale syndicale du Secteur Public dont la création doit passer par un agreement du ministre de l'administration territorial.

<sup>23</sup> Archives du greffe des syndicats camerounais, consulté le 18 Juillet 2025.

<sup>24</sup> R. Che, 65 ans secrétaire exécutif de l'USLC, 28 Janvier 2025 à Yaoundé.

<sup>25</sup> M. TH. Obida, 55 ans, secrétaire confédérale de la CSIC, le 11 mars 2025 à Obala.

<sup>26</sup> <https://www.etuc.org>, consulté le 11 septembre 2025 à 15h-17h.

syndicales depuis la deuxième phase de l'évolution du syndicalisme camerounais jusqu'à nos jours.

Du fait que les syndicats professionnels sont des associations qui interviennent tout au long de la vie du travailleur, ils ont un impact bien réel sur sa situation professionnelle. Ces associations lui permettent de préserver ses intérêts afin de jouir en permanence des conditions très favorables ou du moins défavorables de ce que donnerait un contexte uniquement défini par le marché, les patrons ou les actionnaires (CFTC, 2019 :7). Les syndicats apparaissent en effet, comme un relai entre l'employeur et les salariés. Régis par un ensemble de textes et lois définissant les modalités de leur fonctionnement, ils sont indépendants de l'Etat qui reconnaît tout de même leur existence et leur fournit une partie de leur financement. Ce sont des organisations jouissant d'une grande liberté d'action. Elles se chargent de jouer deux rôles à savoir le rôle de représentation et le rôle de soutien. La présence massive des femmes dans les bureaux de ces associations leur permettra de bénéficier de tous ces avantages et d'avoir un plus grand poids pour défendre leurs droits.

## **Conclusion**

En définitif, il a été question de présenter le faible taux de représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaise pendant la période postcoloniale (1960 à nos jours), et, de donner les éléments justificatifs de cette constante sous-représentativité. Il ressort des tableaux et des graphiques que les femmes sont sous-représentées dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises depuis la période du monolithisme syndical jusqu'à nos jours. Leur pourcentage depuis les indépendances n'a jamais atteint 15% dans les différents bureaux des confédérations existantes. Néanmoins, celles qui y sont, occupent des fonctions traditionnellement féminines comme les services à la personne, à savoir l'éducation ouvrière, le secrétariat, la trésorerie etc. c'est pour cette raison que nous avons depuis lors une seule femme présidente d'une confédération syndicale à savoir la Confédération Camerounaise du Travail (CCT). Cette triste situation est la conséquence de deux éléments fondamentaux à savoir l'application du système patriarcal qui caractérise la société camerounaise, et, l'inertie des femmes. Ces deux obstacles constituent des freins majeurs à l'expression de la gent féminine dans les confédérations syndicales camerounaises ils les réduisent aux êtres inférieurs à l'homme. Malgré l'importance accordée à la féminité au Cameroun, la femme a toujours été considérée comme inférieure à l'homme. Rien n'a changé depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. En effet,

reléguée au second plan, la femme a toujours été éduquée à la soumission, au respect de l'homme et surtout au mari. Le principe d'infériorité féminine et par ricochet de supériorité masculine est à l'origine de cette sous-représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales camerounaises.

Aussi, l'inertie des femmes qui est en partie justifiée par ce système, explique en profondeur cette sous représentativité observée dans les tableaux et sur les graphiques. On peut donc dire sans ambages que, le système patriarcal et l'inertie des femmes ont imposé un manque de considération et de confiance en la femme. Ils ont inhibé toute possibilité d'accès à une parcelle du pouvoir tel celui des grandes instances de décisions syndicales comme la présidence des confédérations, le secrétariat exécutif etc.

Pour pallier à cette situation le gouvernement camerounais en rapport avec les confédérations syndicales, doit mettre sur pied des ateliers de formation et de sensibilisation des femmes par rapport à leurs droits, à la planification familiale et à la confiance en soi. À travers l'utilisation des réseaux sociaux et des médias, le gouvernement doit encourager les femmes à sortir de leur milieu naturel pour embrasser le monde syndical, par ailleurs mettre en place une politique de soutien aux femmes en développant un réseau de solidarité entre elles. Il est donc indispensable que leurs préoccupations soient non seulement connues, mais, aussi mises en avant dans les revendications syndicales. Faire en sorte que les femmes soient représentées et aient de l'influence sur les instances de décisions syndicales est fondamental pour plus de justice et de cohésion sociale. Les politiques de prise en compte du genre doivent être davantage promues et appliquées.

## Références bibliographiques

### I-Sources

#### Sources orales

Noms et prénoms	Professions	Âges	Date, heure et lieu de l'interview
Amana Céline.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Secrétaire Générale du RESYPLEF (Réseau Syndical de Promotion du Leadership Féminin)</li> <li>- 2015 : Coordinatrice régionale de la CSP/Est (Centrale Syndicale du secteur Public)</li> <li>- 2013-2015 : Présidente du Comité Camerounais des femmes syndicalistes des syndicats de l'Internationale de L'Education</li> <li>- 2009 : Présidente du Comité des Femmes de la CSP</li> <li>- Coordinatrice régionale CSP-EST</li> </ul>	54 ans	12/02/2025, 8h-10h à Yaoundé
Che Rose.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent à la banque SGC 2020</li> <li>- Syndicaliste</li> </ul>	65 ans	28/01/2025 à Yaoundé
Ekoan Antoinette.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1993-2000 : Enseignante de lycée</li> <li>- 1995-2000 : Présidente départementale du Syndicat des enseignants du Dja et Lobo</li> <li>- 2010 : Elue Présidente de la Confédération Camerounaise du Travail CCT</li> <li>- 2011 : Elue Présidente régionale des femmes syndicalistes d'Afrique centrale</li> <li>- Coordinatrice des Organisations du secteur informel</li> <li>- 2015 : Nommée Membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), Représentante des Syndicats du Cameroun ;</li> <li>- Nommée Chef d'Antenne – CNDHL de la Région du Sud Cameroun.</li> <li>- 2016 : Elue Membre du Conseil Présidentiel de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) basé à Athènes en Grèce.</li> </ul>	70 ans	30/01/2025, 14h-16h à Yaoundé
Ekout Ruth.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1973-1976 : Secrétaire du Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique Mr AMADOU ALI</li> <li>- 1977 : Secrétaire d'éditions et cadre aux Éditions CLE (centre de littérature évangélique) en.</li> <li>- 1977-2003 Secrétaire de direction à la MAETUR Yaoundé (Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux Yaoundé)</li> <li>- À cette époque, le directeur de la MAETUR était un blanc : Monsieur BODIOU.</li> <li>- 2003-2011 : Chef du bureau administratif et financier à la délégation régionale de la MAETUR Yaoundé</li> </ul>	70 ans	26/09/2024, 8h-10h à son domicile à Yaoundé
Effila Roger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maire de la commune de Yaoundé IV</li> </ul>	70 ans	28/09/2025 à 10h-12h à Yaoundé

Wassea Solange	- inspecteur pédagogique membre du SYNES	47 ans	15 /09/2025, 9h-11h à Yaoundé.
M. TH. Obida	- secrétaire confédérale de la CSIC	55 ans	Le 11 mars 2025, 10h-12h à Obala.

### Sources archivistiques

- Yaoundé, Archives du Ministère du Travail.
- Yaoundé, Archives des différentes confédérations syndicales camerounaises.
- Article 36 du statut de la CSTC.

### II- Bibliographie

ADA DJABOU Bernaice, MBARGA MESSOMO Jeanne, 2024, *Femme et Développement : déconstruction et reconstruction de l'identité féminine en Afrique*, Dschang, Editions Premières Lignes.

Ahidjo Ahmadou, 1971, « Discours au premier congrès de l'U.N.T.C. », *Cameroun Tribune*, 3 mai 1971, p. 18.

ALIMA Jos-Blaise, *les chemins de l'unité : comment se forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, Afrique Biblio Club (ABC).

AMINATOU H DIALLO, 2025, « Archives des patriarcats », *O'fem Magazine*, n°2, Juin.

BADINTER Elisabeth, 1992, *XY. De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob.

BJORN BECKMAN Lloyd, SACHKOYNE M, 2001, « Labour Regimes and Liberalization in Africa: An Introduction, » in *Bjorn Beckman, Lloyd M. Sachikoyne, Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe publications.

BOURDIEU Pierre, 1998, *la domination masculine*, Paris, Edition du Seuil.

BULARD Martine, 2000, « les syndicats n'ont pas de fibres féministe », *Monde diplomatique*, n°555 juin, p. 18-19.

CFTC, 2013, « la mobilisation des syndicats anglais pour l'égalité salarial. Women's at the table, women on the table? », *Travail, Genre et Société*, n° 30, p. 90-110.

CFTC, 2019, « Quel est le rôle des syndicats professionnels ? », *Institut du Salarié*, 19 octobre.

CHAIGNAUD François, 2009, *L'affaire Berger-Levrault : le féminisme à l'épreuve (1897-1905)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

CLERVAL Anne. DELPHY Christine, 2015, Le féminisme matérialiste, une analyse du patriarcat comme système de domination et d'exploitation. In *J. Robitier et al., Espaces et rapports de domination*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 217-229.

CROZIER Michel, 1965, *le monde des employés de bureau*, Paris, Ed Seuil.

DELPHY Christine, 1999, *L'ennemi principal : l'économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

DELPHY Christine, 2003, « Pour une théorie générale de l'exploitation. En finir avec la théorie de la plus-value ». *Mouvements*, n° 26.

Di Méo, Guy, 2011, *Les murs invisibles : femmes, genres et géographie sociale*. Paris, Armand Colin.

EYINGA Abel, 1984, Introduction à la politique camerounaise, Paris, L'Harmattan.

FRIELD Emmanuel, 1978, « La prééminence masculine est-elle inévitable ? », *H. Mendras (dir), Eléments de sociologie textes*, Paris, Armand Colin, p. 23-44.

GUILLAUME Cécile, 2007, « le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation, la permanence paradoxale du plafond de verre à la CFDT » *Politix*, n° 78, p. 39- 63.

GUILLAUME Cécile, POCHIC Sophie, 2011, « The organizational nature of union careers: The Touch-Stone of equality policies? Comparing France and the UK », *European Society*, vol 13, n°4, p. 604-631.

GUILLAUMIN Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature*. Paris : Côté-femmes.

<http://www.youtube.com/c/syndicat> CFTC, consulté le 22 Mars 2022.

<https://ofemmegazine.com>, consulté le 07 septembre 2025 de 16h-17h.

<https://www.coe.int>, consulté le 07 septembre 2025 de 17h-18h.

Journal « le Travailleur » organe d'expression de l'UNTC, n° 22/27 de Février 1982, p. 9-11 ; et, n° 002 de Septembre 1985.

LEGENDRE Michel, 1987, « les employés de bureau et la représentation », *Revue française de science politique*, n° 37/1, p. 59-75.

MARRO Cendrine, 1998, La tolérance à la transgression des rôles de sexe chez l'adolescent (e), *pratiques psychologiques*, n°3, p.39-50.

MOUICHE Ibrahim, 2008, « L'Etat moderne africain et le patriarcat public », *la masculinité en Afrique contemporaine*, p. 134-161.

NKEN Simon, 2010, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique 1948-1962 : Essai d'Analyse Historique*, Paris, Edition Anibwe.

NYECK Pierre, 1989, « *Le rôle de la femme dans l'économie camerounaise* », thèse de doctorat de 3e cycle, Paris, Université René Descartes Paris V.

OKANI Rachel-Claire, 2003, « Le deuxième sexe dans l'administration camerounaise », *B. Amama(dir), 20 propos sur l'administration publique camerounaise*, Yaoundé, MINFOPRA, p. 267-286.

PAHO NYA Félicité, 2020, la mise en œuvre des normes fondamentales de l'OIT sur la liberté syndicale au Cameroun : 1944-2004, thèse de doctorat Ph.d non publié, Yaoundé, Université de Yaoundé 1.

RANDALL Vicky, 1982, *Women in politics*, London, Macmillan Press.

SAH Léonard, 2008, *Femmes bamiléké au maquis Cameroun (1955-1971)*, Paris, L'Harmattan.

TABET Paola, 1998, *La construction sociale des inégalités des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan.

TERRETA Meredith, 2013, *Petitioning for Our Right Fighting for Our Nations: The History of the Democratic Union of Cameroun Women 1949-1960*, Bamenda, Langaa RPCIG.

VOUILLOT Françoise, 1999, « construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation : présentation », I.N.E.T.O.P/*Orientations*, n° 13.

WANGA Maurice, 1988, *Projet des femmes au crédit Cameroun*, Yaoundé, Ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine.